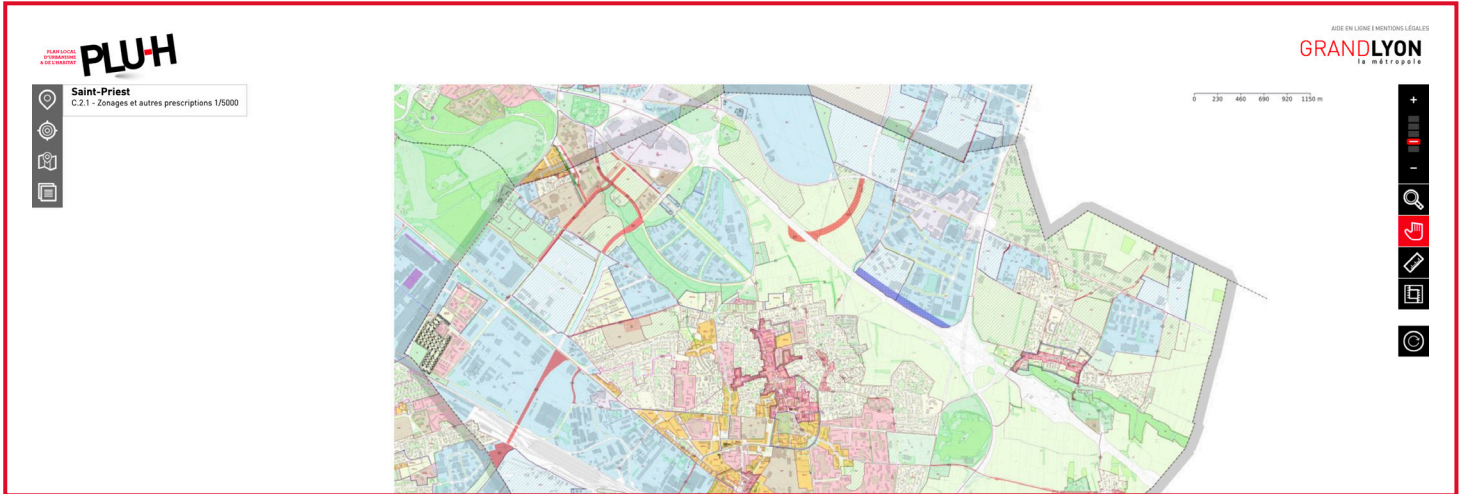


CONSULTER LE PLU-H

1

TAPER : [HTTPS://PLUH.GRANDLYON.COM/PLU.PHP?SELECT_COMMUNE=SAINT_PRIEST](https://pluh.grandlyon.com/plu.php?select_commune=saint_priest)



2

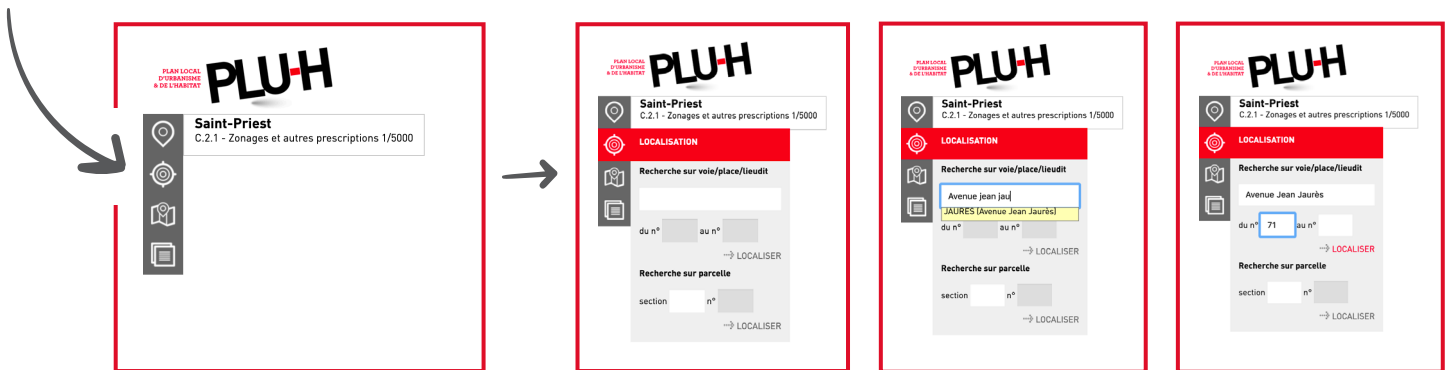
LOCALISER LA PARCELLE

1

Cliquer sur le deuxième icône en forme de cible, situé en haut à gauche de la page.

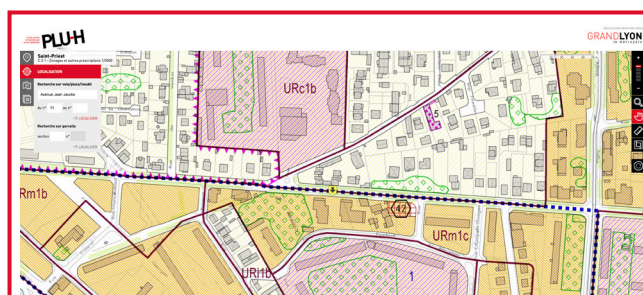
2

Taper le nom de la rue et sélectionner la proposition voulu. Taper ensuite le numéro et cliquer sur la proposition adaptée. Cliquez sur LOCALISER.



3

La parcelle est repérée par une flèche noire sur fond jaune et permet de connaître le zonage (URm1c dans l'exemple).

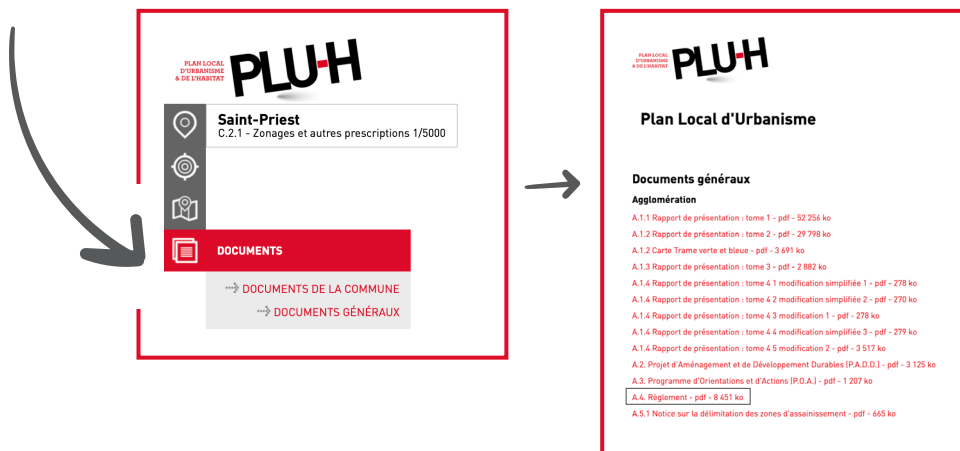


3

CONNAÎTRE LES RÈGLES QUI S'IMPOSENT

1

Cliquer sur le quatrième icône puis sur DOCUMENTS GÉNÉRAUX.
Cliquer ensuite sur "A.4. Règlement - pdf - 8 451 ko".



2

Ouvrir le règlement, choisir la zone concernée dans le sommaire.

Les premières règles à consulter afin de vérifier la faisabilité de votre projet, à partir du moment où la destination des constructions fait partie de la liste autorisée dans la zone concernée :

CHAPITRE 2 - MORPHOLOGIE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

- 2.1 - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques ou privées
- 2.2 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives
- 2.4 - Emprise au sol des constructions

CHAPITRE 3 - NATURE EN VILLE

- 3.2.1 - Le coefficient de pleine terre

Ces premiers éléments permettent de savoir si votre projet est réalisable et si vous pouvez aller plus loin dans sa réalisation.

4

PENSER ÉGALEMENT À CONSULTER

- Les dispositions communes du règlement
- Le cahier communal (dans les documents de la commune)

- Les autres plans

